

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
*Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.*

Date et signature :  
*le 03 juillet 1998.*

2. Intitulé de l'unité de formation :

*Pratique élémentaire de la pose du carrelage.*

Code de l'U.F. :

*351002011E1*

Code du domaine de formation : 302

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de : X transition  
 du degré : X inférieur

qualification  
 supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  oui X non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'U.F.(3)	351002011E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
-------------------	-------------	----------------------------------	-----

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (6)	<u>Code U</u>		<u>Nombre de périodes</u> (2)
			(2)	(6)	
Technologie de la pose du carrelage		C.T.	B		18
Travaux pratiques de pose de carrelage et méthodes		P.P.	L		90
2. <u>Part d'autonomie</u>		XXXXXXXX	P		12
			Total des périodes		120

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]: *Néant le 12/08/98*  
*J. Drey*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*ky*A. COLLINET  
INSP. COORD.

Date : .....1.9.AOÛT.1998.....

Signature :

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

### Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de pose d'un carrelage dans un immeuble d'habitation..

## CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

**RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.**

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

## **PROGRAMME DES COURS**

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

### **4.1. Technologie - Sécurité et hygiène (20 périodes)**

- définir les termes techniques usuels propres aux revêtements des sols et des murs;
- identifier le petit matériel usuel.

### **4.2. Travaux pratiques et méthodes de travail (100 périodes)**

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...); en utilisant l'outillage adéquat; dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- préparer les mortiers, colles, enduits, plâtres... en respectant les consignes d'utilisation et d'application;
- préparer les fonds pour recevoir les carrelages de sol et les revêtements muraux;
- restaurer les parties superficiellement endommagées des parois (murs ou sols);
- appliquer des sous-couches d'imperméabilisation;
- poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits en combinaisons simples;
- poser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers;
- réaliser un ensemble comprenant le carrelage au sol, le revêtement mural avec plinthes droites et à talon;
- réaliser le coulage des joints serrés et le garnissage des joints larges;
- remplacer des éléments brisés ou partiellement endommagés (dalles, carreaux...).
- réaliser des rejointoyages.

## FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

1. de préparer le fonds pour poser un carrelage ;
2. de poser un carrelage ;
3. de le rejointoyer.

### PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.